

ENTREPRISE DE BATIMENT - ANDRÉ  
DUCARNE  
10/14 rue Charles Seydoux – BP 15 – 59222  
BOUSIES  
03 27 77 32 48

LA BRUAYSIENNE - BOULANGERIE  
PÂTISSERIE  
234 rue Jean Jaurès – 59860 BRUAY SUR  
ESCAUT  
03 27 47 82 33

SALON ASYMETRIQUE (COIFFURE)  
3 rue René Ruelle 59 222 BOUSIES - 03 27 77  
30 22

ABEILLE ASSURANCES  
MICHEL THOMAS - MICHEL BENOIT  
21 rue du Maréchal Joffre - 59 530 LE  
QUESNOY  
03 27 24 39 39

ELF COMMUNICATION (Elfride HENNIAUX  
&CO)  
21 rue de Robersart 59222 Bousies  
06 01 86 87 93 -  
Elf.communication@hotmail.fr  
Facebook: elf Communication

LUNA AUTO - SEBASTIEN RICHARD  
10 rue Charles Seydoux 59222 Bousies  
06 30 84 80 22 -  
sebastien.richard270@orange.fr

LE REGAL FRUITS ET LEGUMES  
1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59 222  
BOUSIES  
TEL 06 30 35 16 51 le-regal@outlook.fr

RIFRUIT  
10 rue Charles Seydoux  
59222 BOUSIES  
TEL: 06 79 86 57 48

# La course à la Bodicienne



**Courses sur route  
Et trail de 23 km.**

20<sup>ème</sup> édition

**Bousies**

**Dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023**

Courses 900 m et 2,2 km  
10 km route – Trail 23 km  
marches de 7 km et 11 km

**Premier départ à 9h00.**

Départs et arrivées à la salle  
de sports Gérard Noiret

**10 km route; départ à 10h00**

1 récompense aux 3 1<sup>ers</sup> et 1<sup>ères</sup>  
et aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>ère</sup> de chaque catégorie.

Pour les 900 m et 2,2 km,  
récompenses aux 3 premiers  
et premières de chaque catégorie.

**Trail 23 km; départ à 9h00**

Podium masculin et féminin:

35€ / 25€ / 15€

récompenses aux 1<sup>ers</sup> et 1<sup>ères</sup>  
de chaque catégorie.

1 médaille pour les participants  
du 900 m et du 2,2 km.

1 tee-shirt finishers aux coureurs  
du 10 et du 23 km.

**Tombola pour tous**

**Les participants**

**Déposant leur dossard à l'arrivée.**

Tirage au sort de nombreux lots parmi les arrivées.

Tirage au sort spécial jeunes

Présence obligatoire pour retirer le lot

**Plan d'accès : Salle de sports Gérard Noiret, rue d'Ors**  
**Coordonnées GPS: 50.14704, 3.61494**

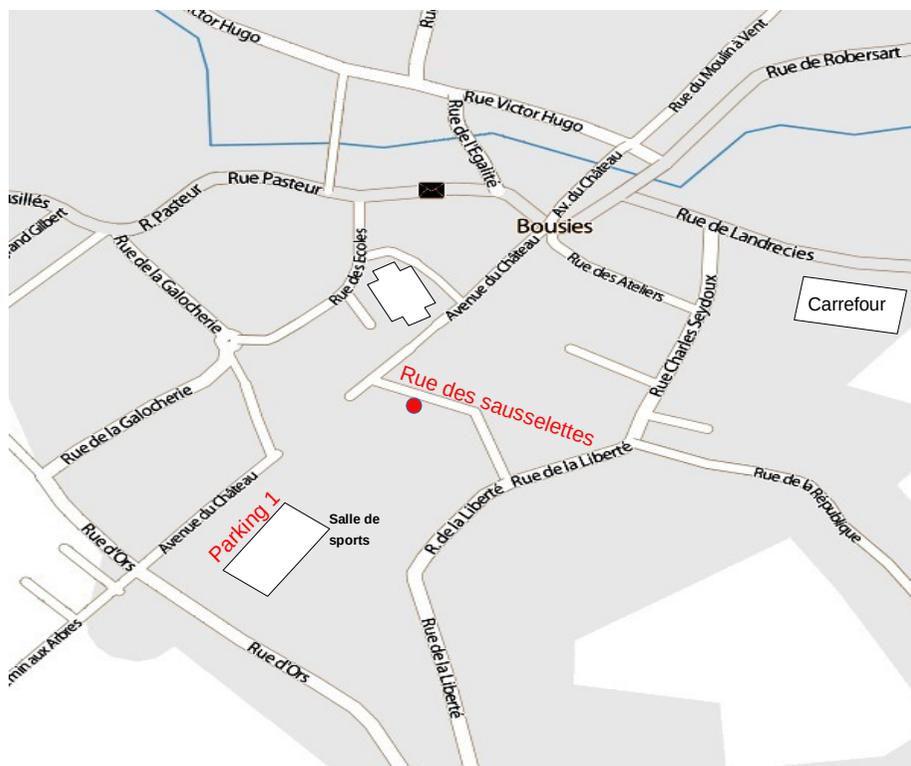


Image Macrovector freepik

**Pas de cumul de  
récompenses**



# INSCRIPTIONS

date limite 28 septembre 2023

(pour le tarif réduit; tarif majoré le jour de la course)

• Les dossards sont à retirer à la salle des sports le jour de la course.

• Clôture des inscriptions 15 min avant chaque départ de course

**10 km Départ 10h00**

(à partir de Cadets)

**23 Km Départ 9H00**

(à partir de Juniors)

**Marches de 7 et 11 km:**

**départ de 8h30 à 10h**

**Départ 11H30:**

**900m pousins et éveil athlétique**

**2,2 Km benjamins et minimes**

**(Tirage au sort spécial jeunes)**

• La course est ouverte à toutes et à tous (licenciés ou non).

• Le circuit est interdit à toute circulation.

• 1 poste de ravitaillement et 1 poste de secours seront disposés sur les circuits.

**RESPONSABILITE CIVILE :** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de AVIVA

**INDIVIDUEL ACCIDENT :** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**CATEGORIES :**

valables du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024  
(règlement FFA 2023)

CATEGORIE	NAISSANCE
Masters 10	1939 et avant
Masters 9	1944 - 1940
Masters 8	1949 - 1945
Masters 7	1954 - 1950
Masters 6	1959 - 1955
Masters 5	1964 - 1960
Masters 4	1969 - 1965
Masters 3	1974 - 1970
Masters 2	1979 - 1975
Masters 1	1984 - 1980
Masters 0	1989 - 1985
Seniors	1990 à 2001
Espoirs	2002 à 2004
Juniors	2005 et 2006
Cadets	2007 et 2008
Minimes	2009 et 2010
Benjamins	2011 et 2012
Pousins	2013 et 2014
École d' Athlétisme	2015 à 2017

## BULLETIN D'INSCRIPTION (ou inscription en ligne [www.njuko.com](http://www.njuko.com) à partir du 15 mai 2023 )



23 km	10 km	900 m 2,2 km	marche 7 km ou 11 km (entourez la course)
5 €	5 €	gratuit	3 € (inscription jusqu'au 28/09/2023)
7 €	7 €	gratuit	3 € (inscription sur place le jour de la course)

Chèque à l'ordre de « La Course à la Bodicienne », Thierry JACQUINET 12 Renée Ruelle – 59222 BOUSIES 06 60 50 55 69 ou paiement en ligne sur njuko à partir du 15 mai 2023.

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Catégorie : .....

Ville : ..... Sexe : .....

N° portable.....

Mail .....

Club ..... N° Licence .....

### DOCUMENT OBLIGATOIRE A FOURNIR

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :  
- d'une licence Athlé Compétition , Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.  
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :  
FCD : fédération des clubs de défense ; FFSA : fédération française du sport adapté ; FFH : fédération française handisport ; FSPN : fédération sportive de la police nationale ; ASPTT : fédération sportive des ASPTT ; FSCF : fédération sportive et culturelle de France ; FSGT : fédération sportive et gymnique du travail UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive.  
Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.  
Ou pour les majeurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical  
Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports . Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois  
Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Je soussigné(e), ainsi que mes ayants droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs.

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

Signature Obligatoire  
(ou du représentant légal pour les mineurs)

**Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer à la course à la Bodicienne**